



AVIS DE PROMULGATION

Avis public est par la présente donnée à tous les contribuables de la Municipalité de Venise-en-Québec que :

Le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire du 11 mai 2026, le règlement suivant :

RÈGLEMENT N° 508-2026

Règlement 508-2026 relatif à la gestion contractuelle et abrogeant le règlement 496-2023-1 et ses amendements.

Ce règlement a reçu l'approbation par le conseil municipal 11 mai 2026.

Prenez avis que ce règlement est en vigueur conformément aux dispositions de la Loi et qu'il est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité au 237, 16^e avenue Ouest sur rendez-vous seulement. Une copie du règlement également publié sur le site web de la Municipalité.

DONNÉ ce 12^e jour du mois de mai 2026 à Venise-en-Québec

Magali Filocco
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, Magali Filocco, Directrice générale et greffière-trésorière de Venise-en-Québec, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'avis de promulgation du règlement n° 508-2026 aux deux endroits désignés par le Conseil.

Tel que prévu au règlement 455-2018 adopté le 3 juillet 2018 par le conseil municipal, je, Magali Filocco, Directrice générale et greffière-trésorière de Venise-en-Québec, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement n° 508-2026 sur le site Internet de la Municipalité le 12 mai 2026.

Magali Filocco
Directrice générale et
Greffière-trésorière
12 mai 2026